



**AUX: Participants agréés
Directeurs financiers
Vérificateurs externes
Détenteurs du Manuel des Règles et Politiques**

Le 23 août 2002

EXIGENCES DE FORMATION PROFESSIONNELLE AJOUT DE LA POLITIQUE F-4

Le comité spécial de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. (la «Bourse») a approuvé l'ajout de la Politique F-4, « Exigences de formation professionnelle », au Manuel des Règles et Politiques de la Bourse. Cette politique entre en vigueur immédiatement.

La Politique F-4 regroupe l'ensemble des directives relatives au programme de formation pratique que doivent compléter les candidats qui désirent être approuvés à titre de représentant inscrit ou de représentant en placement.

Les exigences énoncées dans la Politique F-4 reprennent et consolident le contenu des circulaires 287-93 du 30 décembre 1993, 209-94 du 17 octobre 1994, 144-96 du 28 juin 1996 et 108-2000 du 1^{er} juin 2000.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Chantal Villeneuve, conseillère juridique, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 360, ou par adresse courriel à cvilleneuve@m-x.ca.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

p.j.

Circulaire no : 114-2002
Modification no : 017-2002

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Tour de la Bourse
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9
Telephone: (514) 871-2424
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353
Website: www.m-x.ca